

Etablissement du calendrier routier saison 2012

Les organisateurs peuvent déposer le souhait de leurs organisations 2012 sur le site CIF, jusqu'au **15 Décembre 2011**.

Au-delà de cette date, il ne sera plus possible d'y transmettre vos épreuves et vos souhaits devront être envoyés à la commission de la route, par courriel à :

claudecramete@bbox.fr

Pour ces épreuves, si celles-ci créent le non respect de la limitation d'organisations indiquée ci-dessous et sont maintenues par l'organisateur, une limitation automatique à 40 engagés sera mise en place.

Il sera donc souhaitable de respecter, sur une même journée :

Epreuves ouvertes aux	1 et 2 ^e cat.	2 organisations,
	3 ^e	3 organisations,
	Juniors	1 organisation,
	Cadets	3 organisations,
	Minimes	3 organisations.

Dès le 16 Décembre 2011 dans le cas d'une demande de la commission de la route, dans le but d'éviter de compromettre la participation et la pérennisation d'épreuves trop nombreuses sur une même date, le ou les Comités Départementaux seront avisés et les modifications éventuelles apportées devront être connues pour le 15 Janvier 2012.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de cette nouvelle procédure de mise en place dans l'intérêt et la responsabilité de chacun.

Claude CRAMETE

Président de la commission Route